

Département Droit et Service Public

MASTER 2

Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme

Cette offre correspond à la volonté de mixer au sein d'une formation de niveau Bac+5 un public d'étudiants classiques et de professionnels issus de l'administration pénitentiaire ou de partenaires (magistrats, PJJ, associations). Ce master accueille également des professionnels étrangers.

Ce diplôme repose sur une convention tripartite passée entre l'université de Pau et des Pays de l'Adour, l'université de Bordeaux et l'Énap. Il se déroule sur 4 modules répartis sur deux années universitaires pour les professionnels. La formation est dispensée à l'antenne universitaire d'Agén.

Le diplôme du Master 2 Droit de l'exécution des peines et Droits de l'homme est réputé et reconnu nationalement. Les enseignements délivrés constituent à la fois un apport en expertise juridique et professionnelle et un excellent levier de promotion sociale ou de préparation aux concours.

Objectifs de formation

- Former des professionnels aux outils juridiques dans le domaine du droit de l'exécution des peines et des droits de l'homme
- Consolider ses connaissances en la matière afin d'acquérir une spécialisation dans un domaine en pleine évolution et de plus en plus technique
- Avoir une approche pluridisciplinaire et globale de l'environnement juridique de l'exécution des peines, afin d'obtenir un diplôme qualifiant à vocation professionnelle

Éléments du contenu

Les enseignements sont répartis sur **deux années** au titre de la formation continue et se composent de quatre modules de 3 à 4 semaines chacun. Les différents modules portent sur les thèmes suivants :

- Régime de détention et vie carcérale
- Contrôle juridictionnel de la détention
- Mesures non privatives de liberté
- Systèmes pénitentiaires comparés et Droit européen de la peine

Direction :

Jean-Paul Céré : Maître de conférences – Université de Pau

François Fevrier : chef du département droit et service public – ENAP

Marie-Cécile Guérin : Maîtresse de Conférences – Université de Bordeaux

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 15 places

Procédure d'inscription : Les candidatures **sont adressées à l'ENAP** et soumises à la commission interuniversitaire de sélection. Les dossiers d'inscription des candidats admis à s'inscrire sont **pris en charge par l'ENAP** (ainsi que les frais d'inscription) **et transmis par elle à l'Université de Pau.**

Frais : Les frais d'inscription pédagogiques sont pris en charge par l'ENAP. L'hébergement et le repas du midi sont pris en charge par l'ENAP. Les frais de transport sont pris en charge par la DISP de rattachement (dans la limite d'un A/R par Module).

N° Harmonie : 51332952

Date Limite d'inscription : 5 juillet 2024

Durée : Formation en 2 ans

Dates :

Année 1 : Novembre 2024 et janvier 2025 – Epreuves écrites : Février 2025

Année 2 : Mars et mai 2026

Epreuves orales : juin 2026

Soutenance de mémoire : septembre 2026

Lieu :

Faculté d'Agén (enseignement)
Énap (hébergement)

Intervenants :

Professeurs des universités de Bordeaux et PAU.
Professionnels de l'Administration Pénitentiaire,
Personnel Énap,
Spécialistes de l'exécution des peines,
Universitaires étrangers Membres du conseil de l'Europe

Public visé :

Étudiants
Personnels pénitentiaires
Personnels du Ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :

3 ans d'ancienneté minimum
Diplôme universitaire niveau Master1

(Possibilité d'une VAE acceptée par l'Université de PAU)

Modalités d'inscription : Via le portail Harmonie et par courrier (Dossier impérativement complet des Pièces à fournir) à ENAP/DDSP – 440, av. Michel Serres – CS 10028 - AGEN cedex 9.

Responsable de Formation :

Francois.Fevrier@justice.fr

Assistante de Formation :

Patricia.Deus@justice.fr

APPEL DE CANDIDATURE

MASTER 2 : DROIT DE L'EXECUTION DES PEINES ET DROITS DE L'HOMME

Présentation Générale

ANNEES 2024 - 2026

Dans un environnement juridique en pleine mutation, la formation des professionnels de la prise en charge des personnes placées sous main de Justice au droit pénitentiaire et à la mise en œuvre des réformes récemment intervenues dans ce domaine est un enjeu fondamental.

La création en 2000 du DESS Droit de l'Exécution des peines et droits de l'homme a répondu à cette ambition dans le cadre d'une convention tripartite passée entre l'université de Pau et des Pays de l'Adour, l'université de Bordeaux et l'ENAP.

A la faveur de la réforme LMD, ce diplôme est devenu en 2004 le **MASTER 2, Droit de l'Exécution des peines et droits de l'homme**, confortant ainsi sa dimension et sa valeur européennes. Le corps enseignant de ce MASTER 2 est composé de spécialistes de l'exécution des peines auxquels sont associés des universitaires étrangers de renommée internationale et des membres éminents du Conseil de l'Europe. La criminologie et la probation ont désormais pris une part essentielle dans les enseignements délivrés par ce Master.

Le Master 2 s'adresse à la fois à un public d'étudiants du cursus universitaire classique et aux professionnels de la prise en charge des personnes placées sous-main de justice, au titre de leur formation continue.

La direction du Master est assurée par :

- ✧ **J.P. CERE**, maître de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour
- ✧ **M-C GUERIN**, maître de conférences à l'université de Bordeaux
- ✧ **F. FEVRIER**, responsable du département droit et service public, ENAP.

Les Objectifs du MASTER 2

- ⇒ Se former aux outils juridiques dans le domaine du droit de l'exécution des peines et des droits de l'homme,
- ⇒ Consolider ses connaissances juridiques et criminologiques afin d'acquérir une spécialisation dans un domaine en pleine évolution et de plus en plus technique,
- ⇒ Avoir une approche pluridisciplinaire et globale de l'environnement juridique de l'exécution des peines, afin d'obtenir un diplôme qualifiant à vocation professionnelle.

Contenu et déroulement de la Formation

Le MASTER 2 se décline comme suit :

4 modules de 3 à 4 semaines chacun :

Les enseignements sont répartis sur 2 années au titre de la formation continue et se dérouleront de la façon suivante (dates susceptibles d'être modifiées) :

Attention dates indicatives susceptibles de modification

→ 2024/2025 : Module 1 : novembre 2024

Module 2 : janvier 2025

Examens écrits Modules I et II: Février 2025

→ 2026 : Module 3 : Mars 2026

Module 4 : Mai 2026

Examens oraux Modules 3 et 4 : juin 2026

Remise Mémoire et soutenance orale (septembre 2026).

Ce calendrier des enseignements et examens sur 2 ans a pour but de rendre compatible le suivi de cette formation avec les nécessités de service.

Les différents modules portent sur les thèmes suivants :

MODULE 1 : Régimes de détention et vie carcérale

MODULE 2 : Contrôle juridictionnel de la détention

MODULE 3 : Mesures non privatives de liberté

MODULE 4 : Les systèmes pénitentiaires

Conditions d'admission et modalités

❖ Droits d'inscription et détachement de l'agent :

Les droits d'inscription pédagogique et administratifs au MASTER 2 sont pris en charge par l'ENAP et **les frais de déplacement par les directions interrégionales ou les établissements.**

Cette formation, compte tenu de son échelonnement sur deux années, doit se situer dans le cadre d'un aménagement de service négocié avec son responsable hiérarchique.

Chaque établissement, pendant la durée de la formation, continue d'assumer vis à vis de son personnel l'ensemble des responsabilités et obligations liées à sa qualité d'employeur : avancement, congés, couverture sociale ... (art. 11 de la convention).

❖ Conditions d'admission :

☞ Trois ans d'ancienneté minimum dans l'Administration pénitentiaire.

☞ Etre titulaire d'une maîtrise ou d'un master 1 en droit. Des dérogations pourront être accordées aux titulaires d'autres diplômes équivalents.

☞ Pour les candidats non titulaires d'une maîtrise ou d'un master 1, un diplôme universitaire est requis, sous réserve d'exigence d'une VAE préalable (report de candidature nécessaire) ou d'une VAE acceptée par l'université de Pau.

L'admission à l'inscription est prononcée par le comité de direction du Master. Elle pourra être, si nécessaire, précédée d'un entretien individuel.

Les candidats seront informés de leur admission à l'inscription en fin juillet 2022 par courrier.

❖ Modalités d'inscription / Pièces à fournir :

- Demande de candidature en Master 2, assortie des pièces justificatives.
- Un CV
- Toutes pièces utiles (copies) concernant le parcours professionnel de l'agent et venant étayer les aspects développés dans la lettre de motivation (expériences professionnelles, stages, formations...)

Vous voudrez bien préciser dans votre lettre de motivation s'il s'agit d'une deuxième ou troisième demande d'inscription à cette formation.

Un calendrier des différentes sessions sera fourni aux candidats retenus en septembre, avec la convocation.

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
UFR de Droit, d'Economie et de Gestion
Avenue du Doyen Poplawski
64016 PAU Cedex

Dossier arrivé le :

**DEMANDE DE CANDIDATURE EN MASTER 2
(Option Professionnelle)
Année universitaire 2024-2026**

Collez votre
photo ici

Intitulé exact du MASTER 2 :

NOM Epouse.....
PRENOM..... Nationalité.....
Date et lieu de naissance.....
Adresse.....
Code postal..... Ville..... Téléphone.....
Portable

Parcours universitaire	Année	Mention	Université d'obtention
.....
.....
.....
.....

Stages ou activités professionnelles (joindre justificatifs) en relation avec le Master 2
.....
.....
.....

Autres pré-inscriptions demandées (Intitulé et Université) :
.....
.....

Date :

Signature :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Avis du Responsable de la formation :

Date et signature :

Notifié à l'étudiant :

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :

**Master 2 Droit de l'Exécution des Peines
et droits de l'Homme (formation continue)**

5 juillet 2024

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR (ne pas agraffer ni mettre de trombones) :

- Une lettre **manuscrite** de motivation
- Les relevés de notes obtenues durant le parcours universitaire (baccalauréat inclus)
- La photocopie des diplômes obtenus
- La photocopie de l'attestation carte vitale
- L'attestation d'assurance responsabilité civile
- 1 carnet de timbres
- 2 photos d'identité (dont 1 à coller sur la première page)
- la photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité

**TOUT DOSSIER INCOMPLET
SERA RETOURNE A L'ETUDIANT**

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE SELECTION :